

portant approbation des délibérations en date des 13 et 17 Février 1965 du Conseil Général du Centre et du Conseil Municipal d'Abomey, relatives aux comptes administratifs et de gestion 1963 et au budget additionnel 1964 du Département du Centre.

-----

## LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU la Proclamation du 22 décembre 1965 ;  
 VU le Décret N°144/PR du 24 décembre 1965, portant formation du Gouvernement ;  
 VU la Loi N°64-15 du 11 Août 1964, portant attributions et organisation des conseils généraux ;  
 VU la Loi N°64-17 du 11 Août 1964, portant organisation municipale ;  
 Sur le rapport du Ministre des Finances et des Affaires Economiques ;  
 Après avis de la Cour Suprême,

le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T E :

ARTICLE 1er - Est approuvée la délibération N°1/65 du 17 Février 1965 du Conseil Général du Département du Centre, relative au compte administratif 1963 du Préfet et au compte de gestion 1963 du Receveur départemental arrêtés aux sommes ci-après :

TITRE I - SOUS-PREFECTURES

Excédent de recettes sur les dépenses des exercices antérieurs à 1963 ..... 3.641.638 Frs

Recettes ordinaires

Emissions .....	146.097.434 Frs
Recouvrements .....	81.620.905 Frs
	-----
Restes à recouvrer .....	64.476.529 Frs

Dépenses ordinaires

Montant des mandats émis .....	83.255.941 Frs
Montant des paiements .....	83.048.395 Frs
	-----
Restes à payer .....	207.546 Frs

Recettes extraordinaires

Emissions .....	8.627.909 Frs
Recouvrements .....	8.627.909 Frs

Dépenses extraordinaires

Montant des mandats émis .....	8.627.909 Frs
Montant des paiements .....	8.605.749 Frs
	-----
Restes à payer .....	22.160 Frs

Dépenses ordinaires

Montant des mandats émis..... 10.871.644  
 Montant des paiements..... 10.871.644  
 -----

Recettes extraordinaires

Emissions..... néant  
 Recouvrements..... néant  
 -----

Dépenses extraordinaires

Montant des mandats émis.....néant  
 Montant des paiements.....néant  
 -----

TITRE III - BUDGET ANNEXE DE LA REGIE D'ELECTRICITE ABOMEY-BOHICON

Recettes ordinaires

Emissions..... 3.595.815  
 Recouvrements..... 3.514.450  
 -----  
 Restes à recouvrer.. 81.365

Dépenses ordinaires

Montant des mandats émis.....4.501.455  
 Montant des paiements.....4.501.455  
 -----

Recettes extraordinaires

Emissions..... néant  
 Recouvrements..... néant  
 -----

Dépenses extraordinaires

Montant des mandats émis..... néant  
 Montant des paiements..... néant  
 -----

RECAPITULATION :

TITRES	Recettes ordinaires (Recouvrements)	Recettes extraordi- naires (Recouvrements)	TOTAL
I	81.620.905	8.627.909	90.248.814
II	10.885.185	-	10.885.185
III	3.514.450	-	3.514.450
Excédent des recet- tes sur les dépen- ses des exercices antérieurs à 1963	3.641.189		3.641.189
		Total.....	108.289.638

TITRES	Dépenses ordinaires (Paiements)	Dépenses extraordi- naires (Paiements)	TOTAL
I	83.048.395	8.605.749	91.654.144
II	10.871.644	-	10.871.644
III	4.501.455	-	4.501.455
		Total	107.027.243

Montant des recouvrements (104.648.449 + 3.641.189) =	108.289.638
Montant des paiements.....	107.027.243

Excédent des recettes sur les dépenses à la clôture de l'Exercice 1963.....	1.262.395
---	-----------

ARTICLE 2.- Sont approuvées les délibérations n°s 2/65, 3/65 des 17 et 13 Février 1965 du Conseil Général du Département du Centre et du Conseil Municipal d'Abomey relatives au Budget Additionnel Exercice 1964 de ce Département arrêté aux sommes ci-après :

TITRE I : SOUS-PREFECTURES :

Recettes ordinaires.....	64.476.529
Dépenses ordinaires.....	64.476.529
Recettes extraordinaires.....	47.939.641
Dépenses extraordinaires.....	47.939.641

TITRE II - COMMUNE D'ABOMEY

Recettes ordinaires.....	11.114.175
Dépenses ordinaires.....	11.114.175

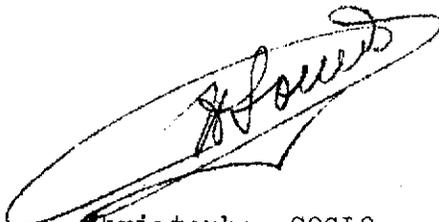
III - BUDGET ANNEXE DE LA REGIE D'ELECTRICITE ABOMEY

Recettes ordinaires.....	2.569.734
Dépenses ordinaires.....	2.569.734

ARTICLE 3.- Le présent décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey./.-

FAIT A COTONOU, LE 26 FEVRIER 1966

par le Président de la République,



Christophe SOGLO.-

pour Le Ministre des Finances  
et des Affaires Economiques absent,  
le Ministre chargé de l'intérim :



Marcel DADJO

AMPLIATIONS

PR.....	6	Gde Chancel.	I
MPAE.....	4	CS.....	4
DB.....	6		
CF.....	2		
Trésor.....	2		
Préf. Centre.....	4		
JORD.....	I		
SGG.....	4		
DGF.....	4		
DC.....	2		
IAA.....	2		